



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles De Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

Règlement concours floral des balcons et jardins

Article 1 : Organisation

La Mairie de Combs-la-Ville, située Esplanade Charles de Gaulle BP116- 77385 Combs-la-Ville Cedex, organise un concours floral des balcons et jardins.

Ce concours a pour but d'encourager les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement des habitations, l'amélioration de leur cadre de vie ainsi que le maintien de la biodiversité.

Article 2 : Participants

Pour participer à ce concours il faut être résident de la commune de Combs-la-Ville.

Le concours est ouvert à tout particulier, locataire ou propriétaire de Combs-la-Ville (à l'exclusion des membres du Conseil Municipal) dont le jardin ou la réalisation florale pourra être visible depuis la voie publique.

Article 3 : Modalités de participation

L'inscription au concours est gratuite et devra être effectuée en ligne sur le site de la ville avant le 30 juin 2021.

Le formulaire en ligne doit être dûment complété afin de valider la participation.

Article 4 : Lots et désignation des gagnants

Les lauréats de la catégorie maison et catégorie balcon se verront attribuer chacun un chéquier cadeau d'une valeur de 100€ chez les commerçants du marché de Combs-la-Ville.

Cette année, une attention particulière sera portée sur les balcons et jardins avec des aménagements en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité, en adéquation avec les valeurs soutenues par la ville.

Les critères sont regroupés en deux catégories : Paysage et Biodiversité et représentant chacune 50% de la notation.

Les critères « Paysage » sont les suivants :

- Harmonie du fleurissement (couleurs, intégration paysagère, respect des proportions)
- Entretien et propreté

Les critères « Biodiversité » sont les suivants :

- Utilisation de fleurs mellifères, vivaces et/ou locales
- Présence de refuges pour la faune (hôtels à insectes, nichoirs/mangeoires à oiseaux, zones non tondues)
- Introduction de plantes potagères et aromatiques
- Economie des ressources : gestion de l'eau (récupérateur...), compostage, paillage ou mulching

Les lauréats des deuxième et troisième prix se verront attribuer un atlas de la biodiversité et un pot de Miel de M. BARBIER notre apiculteur Combs-la-Villais.

Tous les participants recevront un sachet de graines de prairie fleurie en remerciement de leur participation.

La remise des prix aura lieu lors de l'ouverture des Estivales au Parc Arthur Chaussy le 10 juillet 2021.

Article 5 : Jury

Le jury sera présidé par Mme LODE-DEMAS Adjointe au maire déléguée à l'Accompagnement de la vie associative et développement des dynamiques d'animation de la commune.

Celui-ci passera devant les établissements participants la semaine du 04 juillet 2021.

Article 6 : Responsabilités et clauses particulières

Les candidats s'engagent à respecter au maximum les normes de protection de l'environnement et d'économie d'eau en utilisant des matériaux non-polluants, en favorisant le paillage et en limitant les arrosages au strict minimum.

Une mise en avant doit être faite sur les actions en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

Les compositions doivent être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et/ou la voie publique.

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

Article 7 : Utilisation des données et acceptation du règlement

La ville de Combs-la-Ville sera seule destinataire des données recueillies. Les participants autorisent par avance que des photos de leurs balcons et jardins soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Combs-la-Ville sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contrepartie. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.